

05/08

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Présents :

Richard BALME, Bérénice BERNARD, Catherine BLANC, Florent BONAVENTURE,
 Hadrien CLOUET, Manuelle FRANCK, François HEILBRONN, Alexandre HENNION,
 Samuel KHALIFA, Marc LAZAR, Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Romaric LAZERGES
 (départ à 9 h 52, procuration donnée à François HEILBRONN), Josselin MARC,
 Vincent MARTIGNY (arrivée à 9 h 44), Florence MEAUX, Nicolas METZGER, Arthur MOINET,
 Vincent MORANDI, Karoline POSTEL-VINAY, Arnaud ROBINET, Marilou ROUJA-
 VANDENBROUCK, Carla SASIELA, Stéphanie SAMPER, Camille THOMAS-ORTEL.

Absents ou excusés

Patrice BOURDELAIS (procuration donnée à Richard BALME), Olivier DUHAMEL (procuration
 donnée à Marc LAZAR), Grégoire ÉTRILLARD, William JUDD, Marie-Christine LEMARDELEY
 (procuration donnée à Nicolas METZGER), Jean-Yves MERINDOL, Gilles PECOUT (procuration
 donnée à Marc LAZAR)

Assistaient à la séance :

| | |
|------------------------|--|
| Nelly ANTOINE | représentante du recteur |
| Myriam DUBOIS-MONKACHI | co-directrice de la scolarité |
| Martial FOUCAULT | directeur du CEVIPOF |
| Michel GARDETTE | directeur de l'information scientifique |
| Ismahane GASMI | chargée de mission auprès de Delphine GROUES |
| Éric GHERARDI | directeur général de l'enseignement et de la recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan |
| Benjamin GIAMI | Responsable pédagogique à l'École d'affaires publiques |
| Delphine GROUES | directrice exécutive des études |
| Aurélien KREJBICH | directeur du centre Europe à la DAIE |
| Laurence LOUER | professeure au CERI |
| Frédéric MION | directeur de l'Institut d'études politiques de Paris |
| Nicolas PEJOUT | directeur de la formation continue |
| Andreas ROESSNER | directeur de la vie universitaire |
| Kathy ROUSSELET | professeure au CERI |
| Vanessa SCHERRER | directrice exécutive de PSIA |
| Cornelia WOLL | directrice des études et de la scolarité |

*
* *

| | |
|---|----|
| I. Présentation du projet de création d'un <i>Executive Master</i> « Dialogue social et stratégie d'entreprise » | 2 |
| II. Présentation du projet de création d'un double diplôme avec l'INALCO | 6 |
| III. Présentation du projet de création d'un double diplôme avec Saint-Cyr | 10 |
| IV. Présentation du double diplôme avec King's College London | 15 |
| V. Adoption des procès-verbaux des séances du 27 juin et 11 juillet 2016 | 18 |
| VI. Échange d'informations sur des questions diverses | 18 |

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016**

La séance est ouverte à 9 h 03 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Je suis très heureux de vous retrouver après cette pause estivale dont j'espère que vous avez pu pleinement profiter. Nous sommes parmi les derniers à effectuer formellement notre rentrée puisque toutes les rentrées solennelles des campus ont été effectuées entre la fin du mois d'août et la semaine dernière, pour le campus de Dijon. J'en profite pour accueillir Mme Stéphanie SAMPER et Mme Marilou ROUJA-VANDENBROUCK qui siègent pour la première fois parmi nous. Bienvenue ! L'ordre du jour comporte quatre points principaux, qui sont autant de témoignages d'ouverture de Sciences Po vers l'international, vers d'autres civilisations, d'autres idées et d'autres cultures. Je vous propose que l'on consacre une vingtaine de minutes à l'examen de chaque point.

I. PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION D'UN *EXECUTIVE MASTER* « DIALOGUE SOCIAL ET STRATÉGIE D'ENTREPRISE »

a) Exposé

Nicolas PEJOUT

Cette présentation fait suite au vote positif du CVEF sur le projet de création de cet *Executive Master* « Dialogue social et stratégie d'entreprise ». Il s'inscrit dans la politique de formation exécutive de Sciences Po qui vise à former des cadres et des dirigeants, entre 6 000 et 7 000 par an, sur différents formats. Cet *Executive Master* est un format diplômant. Comme pour tous les autres, c'est un programme de 35 jours qui se déroule sur 16 mois. Il a été fabriqué avec des acteurs très divers – des entreprises, des chercheurs, des enseignants de Sciences Po et des professionnels – pour bâtir une maquette qui est pluridisciplinaire. Je ne rentre pas dans le détail, Martial Foucault pourra y revenir s'il le souhaite. Cette maquette vise une cible nombreuse et diverse, à savoir tous ceux qui s'intéressent et qui font le dialogue social et la stratégie d'entreprise. L'avantage comparatif de Sciences Po est fort. Premièrement, comme indiqué dans le dossier, la concurrence est faible. Deuxièmement, le sujet est important et Sciences Po est crédible sur ce créneau puisqu'elle peut s'appuyer sur des formations qui ont déjà eu du succès, que ce soit le certificat Culture économique et sociale réservé aux élus, de nombreuses formations sur mesure sur la gestion des ressources humaines et du dialogue social ou même le cycle Actualité du droit du travail animé par Jean-Emmanuel RAY depuis de nombreuses années.

Comme pour tout *Executive Master*, l'entrée dans le programme est soumise à deux étapes : l'admissibilité sur dossier et l'admission sur entretien. Pour être diplômé, il faut produire un mémoire, le soutenir, réussir la soutenance, produire un travail collectif, être assidu et se prêter à toutes les obligations scolaires de la formation. La présidence d'honneur envisagée est celle de Louis GALLOIS, le président du conseil de surveillance du Groupe PSA. La direction serait confiée à Guy GROUX qui est directeur de recherche au CEVIPOF. Le prix envisagé est de 25 500 €. Je souhaite préciser que, conformément à la cible que sont les cadres dirigeants, cette somme peut être acquittée en partie ou en totalité par l'individu intéressé, mais évidemment aussi et surtout par son employeur, les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) qui récoltent les fonds de la formation professionnelle pour ensuite les redistribuer à ceux qui en font la demande, ainsi que d'autres dispositifs comme le FONGECIF et autres guichets de financement français.

Martial FOUCAULT

Je vais compléter rapidement les éléments pédagogiques et faire part de quelques innovations qui sont des éléments importants et qui étaient en tête de chacun des acteurs de cette formation. Pour compléter ce qu'a dit Nicolas, cet *Executive Master* s'articule autour de trois volets. Premièrement, il y a une problématique autour du changement social, mais pas uniquement dans une représentation parfois archaïque qui consiste à regarder les relations entre syndicats et patronat. Il s'agit d'ancrer cette formation avec des éléments et contributions de la communauté des chercheurs, tant en sociologie qu'en sciences politiques et en droit. Un deuxième volet porte sur une plus grande internationalisation de la production économique et ses conséquences sur le dialogue social et les stratégies d'entreprise. À ce titre, le comité de préfiguration a déjà évoqué la possibilité d'organiser des séjours dans des pays étrangers. Le troisième volet concerne la transition numérique et ce qui relève de l'application du digital et de ce que certains appellent l'ubérisation du travail qui est aujourd'hui une réalité entière pour les entreprises.

Un dernier élément justifie ma présence ce matin. Depuis près de six mois, nous avons réfléchi à un outil qui permettrait aux étudiants de se saisir d'une mesure autour des perceptions du dialogue social et de la représentation du modèle social que se font les Français. Nous avons abouti à une conclusion et à une entreprise que je trouve passionnante qui consisterait, avec l'aide de différents chercheurs du CEVIPOF, à construire un baromètre du dialogue social. Cela suppose de se projeter dans le temps. Une fois par an, nous construirons une enquête d'opinion publique autour des questions relatives au dialogue social, dont un quart serait totalement pris en main par les étudiants. Il s'agit qu'ils puissent concevoir et comprendre ce qu'est un baromètre, mais aussi les questions qu'ils auront à traiter dans un avenir proche, une fois en charge de responsabilités. Il y a à la fois une dimension de préparation et une dimension d'exploitation qui viendra s'ajouter, comme un travail collectif, au cours de leur deuxième année, et qui sera transverse à plusieurs cours. Je crois que c'est une innovation. Nous avons attentivement regardé d'autres formations et nous n'avons pas trouvé cette articulation aussi forte entre le monde de la recherche et une formation exécutive : les étudiants seront accompagnés et encadrés dans cette tâche en vue de maîtriser les fondamentaux de la conception et l'exploitation du baromètre. Pour conclure, le baromètre du dialogue social sera unique dans le paysage du débat public. Nous avons identifié qu'il existe peu d'outils qui, sur une base régulière ou annuelle, permettent de comprendre l'état des relations sociales et du dialogue social en France. Cet outil sera également un moyen de rappeler l'attachement de l'établissement à ces questions. Je crois que les spécialistes de la communication pourront nous aider à mettre en scène ce magnifique outil. Merci.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

Merci beaucoup pour cette présentation concise complétant la note détaillée qui nous a été fournie. Avant de passer aux questions, je souhaite accueillir le député-maire de Reims, Arnaud ROBINET, qui nous fait l'honneur de siéger parmi nous pour ce conseil de rentrée.

François HEILBRONN

Tout d'abord, je souhaite féliciter la formation continue pour la mise en place d'un tel programme. Quand j'étais étudiant à la Harvard Business School, Harvard proposait justement un programme de formation des leaders syndicalistes américains au management. Dans un cours de négociation sociale, tous les étudiants de la Business School jouaient le rôle de syndiqués et les syndicalistes jouaient le rôle des patrons. Ce qui m'avait frappé dans la maquette, c'était qu'il s'agissait d'une formation de business pour les syndicalistes, pour leur faire découvrir les réalités de l'entreprise, comme les contraintes stratégiques, marketing, financières ou de production. C'était une formation importante : dans le dialogue social, ces syndicalistes ainsi formés avaient évidemment leurs revendications, mais aussi une meilleure compréhension des contraintes du manager. Ce que j'ai apprécié dans votre maquette, dans le module 2, c'est que vous avez deux modules consacrés à l'entreprise : « Économie, stratégie et performance de l'entreprise » et « Business plan et finances de l'entreprise ». Ce sont les principales problématiques de l'entreprise. Puisque vous aurez beaucoup de responsables syndicaux et de responsables de négociation, je me demandais si vous ne devriez pas renforcer les enseignements

sur la culture d'entreprise. Je pense que la qualité du dialogue social découlera d'une meilleure compréhension des uns et des autres.

Romarc LAZERGES

Vous avez indiqué qu'il est de 25 000 €. Je n'ai aucun avis sur la question, mais pouvons-nous avoir des informations sur les coûts relatifs des *Executive Masters* ? Comment avez-vous fixé ce coût ?

Nicolas METZGER

J'ai aussi quelques questions. La note indique qu'il faut atteindre un effectif minimum de 18 personnes. Avez-vous fait une étude de marché pour mesurer la demande pour ce type de formation ? Comment allez-vous communiquer pour faire connaître cette nouvelle formation ? Cela passe-t-il par la longue liste des intervenants qui sont d'une grande qualité et qui relaieront, au sein de leurs entreprises ou institutions, l'existence de ce master ? Vous appuyez-vous sur ce réseau ? Je vois que M. Emmanuel FABER figure dans cette liste : je ne sais pas si cela avait été décidé avant ou après son intervention à HEC.

Nicolas PEJOUT

C'était avant.

Nicolas METZGER

En tout cas, c'est une très bonne chose, après son discours devenu viral, que Sciences Po puisse afficher qu'Emmanuel FABER intervient dans le cadre de cet *Executive Master*. Ma dernière remarque concerne le module 1 qui prévoit une séance sur les évolutions législatives. C'est peut-être une déformation professionnelle qui me fait réagir – et je sais que Jean-Emmanuel RAY connaît le droit du travail à la perfection –, mais je demandais si vous aviez un intervenant, homme politique ou fonctionnaire, qui pourrait éclairer les étudiants de cet *Executive Master* sur le contexte dans lequel ces évolutions législatives ont lieu ? Elles résultent souvent de compromis et d'arrangements qui sont complexes à suivre, il me semble pertinent que les intervenants en entreprise en connaissent également l'historique.

Florence MEAUX

J'ai à peu près la même question sur la manière dont vous réalisez vos études de marché pour identifier les publics cibles et, éventuellement, arbitrer avec d'autres sujets sur des thèmes voisins. Comment parvenez-vous à constituer un tel *Executive Master* ?

Nicolas PEJOUT

Merci pour ces questions, suggestions et remarques. Je vais les prendre dans l'ordre. Les aspects Business de la maquette peuvent encore être renforcés, notamment à travers les modules délocalisés ou la *Learning Expedition* pour que les participants, quels qu'ils soient, puissent se frotter à une culture d'entreprise qui ne soit pas que française. Par ailleurs, la maquette présente ne détaille pas tout ce que nous ferons en modules intersessions avec toutes les ressources numériques de Sciences Po. Nous nous assurerons d'une remise à niveau sur des fondamentaux d'entreprise pour que les participants profitent au maximum du programme.

S'agissant du prix, du point mort, le nombre de participants et la gamme de tarifs, les *Executive Masters* à Sciences Po sont compris entre 18 000 et 27 000 €, donc nous sommes plutôt dans la fourchette haute. Pour fixer le choix du sujet, le prix et le format, nous nous appuyons sur l'analyse de la concurrence. En l'occurrence, il n'y a que Dauphine qui s'approche de ce type de programme, en termes de sujet et de format. Et nous constatons que nous avons une identité plus proche de celle des acteurs du dialogue social que Dauphine. La situation concurrentielle nous est favorable. L'étude de marché repose aussi sur l'analyse des besoins. Nous nous sommes appuyés sur une série d'entretiens avec les entreprises et avec l'association Dialogues qui fait partie du groupe d'intervenants que nous mobilisons. Nous avons aussi discuté avec les centrales syndicales. Ces dernières et les entreprises ont reconnu qu'il leur manquait un moment de formation intense, plus que ce que Sciences Po a déjà fait à travers les programmes que j'ai évoqués, où elles pourraient rénover la façon de faire du dialogue social, au-delà des évolutions législatives qui vont certainement avoir lieu dans les prochains mois.

Pourquoi ce thème plutôt qu'un autre ? À l'image de la diversité de Sciences Po, il y a de nombreux sujets sur lesquels nous pourrions travailler. Nous avons choisi celui-ci parce qu'il existe de très nombreuses ressources à Sciences Po sur ce thème. En outre, il est toujours d'actualité et structurel, particulièrement en France. Enfin, nous capitalisons sur des choses qui ont déjà fait leurs preuves : les formations que j'ai citées fonctionnent toutes très bien. C'est exactement la logique que nous avons développée quand nous avons créé l'*Executive Master* « Potentiel Afrique » qui est dirigé par le professeur Richard BALME, ici présent : il a d'abord démarré comme un certificat. En général, nous commençons par des petits formats. Si le succès est au rendez-vous, nous aboutissons à un format plus engageant, à savoir un *Executive Master*.

Les hypothèses derrière le tarif et le point mort reposent sur une fiche budgétaire très détaillée qui présente toutes les dépenses directes et indirectes et les différents scénarios de prix. Nous regardons ensuite ce qui nous paraît le plus accessible, en fonction des financements que j'ai indiqués. En résolvant cette équation, nous aboutissons à un point mort de 18 participants. Nous avons un plan marketing dédié à chaque programme. Globalement, l'enveloppe marketing dédiée au lancement d'un nouvel *Executive Master* équivaut à un inscrit, à savoir entre 20 et 25 000 € de dépenses en coût direct, avec l'équipe marketing au sein de la formation continue – marketing direct, indirect, digital, présentiel, événementiel. L'innovation du CEVIPOF, c'est que la création de ce baromètre est un formidable outil de communication en termes de contenus, à l'image de l'excellence de Sciences Po.

Je retiens votre suggestion pour le module 1 sur les évolutions législatives. Nous avons à cœur de mêler l'aspect théorique qui peut être porté par Jean-Emmanuel RAY et l'aspect pratique avec une personne qui a œuvré ou œuvre à la création d'une loi ou à la rénovation du dialogue social.

Catherine BLANC

J'ai une question sur la partie économique et les questions relevant de la fiscalité dans le cadre du dialogue social, avec une articulation qui serait plutôt de l'ordre de la responsabilité sociale. Quelle est sa place dans le cadre de ce programme ? Je voudrais aussi rappeler que l'engagement des organisations syndicales, et en général des délégués ou des représentants syndicaux, va de pair avec une mission dans l'entreprise, pour la grande majorité d'entre eux. En plus de leur travail dans l'entreprise, ils s'engagent pour leurs collègues. Je pense que, même s'il existe une vision assez caricaturale des organisations syndicales, elles connaissent parfaitement bien le fonctionnement des entreprises et les grands enjeux du monde à venir.

Josselin MARC

La formation est très intéressante et ouvre de nombreuses portes. Nous avons toutefois un problème sur le modèle économique que propose cet *Executive Master*, notamment sur son coût et le faible nombre de personnes pouvant y participer. D'ailleurs, vous n'avez finalement pas répondu à la question relative au coût de cette formation par individu.

Nicolas PEJOUT

Le lien entre pratique syndicale et RSE est présent dans la maquette, dans le module 10. Nous pouvons envisager plusieurs destinations pour les modules délocalisés ou la *Learning Expedition*. En Allemagne, la question de la RSE est traitée de façon plus inclusive par les organisations syndicales ou les entreprises qu'en France. Concernant le prix, une nouvelle fois, il n'est pas nécessairement le coût assumé par le participant. Dans d'autres *Executive Masters*, certains participants ne payent rien parce qu'ils ont déclenché des guichets en entreprise, dans les OPCA ou dans d'autres dispositifs, assez nombreux en France, et qui ont été encouragés par la réforme votée et mise en application le 1^{er} janvier 2015.

Josselin MARC

Vous ne répondez pas sur le coût par individu.

Nicolas PEJOUT

Cela dépend du nombre de participants. Il y a une partie de coûts fixes et une partie de coûts variables. Je ne peux pas vous dire le coût par participant parce que les coûts variables obèrent plus ou moins le budget selon que le programme compte 18, 25, 30 ou 35 participants. Nous fixons la limite haute à

35 personnes pour des raisons logistiques. Je ne peux pas vous dire si M. X, intervenant au jour 2, préfère être payé en honoraires ou en vacances : dans le deuxième cas, il faut rajouter 50 % de charges pour Sciences Po. Nous n'en sommes pas à ce niveau de détail. Mais pour que cela ne coûte rien à Sciences Po, il faut un nombre minimum de 18 participants.

c) *Vote*

Nicolas METZGER

Merci pour ces précisions. Je mets aux voix le projet de résolution sur la création de cet *Executive Master*. Mme GASMI, pouvez-vous nous annoncer les procurations ?

Ismahane GASMI

M. BOURDELAIS donne procuration à M. BALME, Mme LEMARDELAIS à M. METZGER et MM. DUHAMEL et PECOUT à M. LAZAR.

Nicolas METZGER

Je vous précise que ce projet de résolution a été approuvé par le CVEF lors de la réunion du 5 septembre. Je mets aux voix le projet de résolution avec une rédaction légèrement différente, afin d'harmoniser la rédaction des projets de résolution que nous votons : le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris approuve la création d'un *Executive Master* « Dialogue social et stratégie d'entreprise ».

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 1 abstention, 4 contre et 23 pour.

Le projet de résolution de création d'un Executive Master « Dialogue social et stratégie d'entreprise » est adopté à la majorité.

II. PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION D'UN DOUBLE DIPLOME AVEC L'INALCO

a) *Exposé*

Laurence LOUËR

Il s'agit d'un projet de double diplôme entre Sciences Po et l'INALCO, l'Institut national des langues et civilisations orientales. Par Moyen-Orient, nous entendons la zone géographique dans une acception très large, du Maroc jusqu'à l'Afghanistan et au Pakistan. Vous connaissez le contexte national et international de la création de ce programme, mais aussi un contexte où il n'existe pas de formation intégrée sur la région en France. Nous avons prospecté à l'étranger, en Grande-Bretagne et aux États-Unis : il semble qu'il n'y ait pas de formation équivalente par l'ampleur géographique et par le grand panel de langues orientales qui serait proposé grâce au partenariat avec l'INALCO. Il existe aussi un contexte propre à Sciences Po : nous avons beaucoup d'enseignants chercheurs qui sont spécialisés sur la région : j'en avais recensé 13. Ils sont relativement peu impliqués dans les enseignements. C'est aussi un moyen de réinvestir toutes ces connaissances dans la transmission aux étudiants. Le campus de Menton forme des étudiants en Collège, mais il n'existe pas de débouchés pour ceux qui voudraient continuer dans la recherche, c'est-à-dire se former par la recherche, mais aussi faire des thèses et devenir des enseignants chercheurs. Cela nous permettrait, à Sciences Po, d'amener des étudiants en thèse sur la région. Comme vous l'avez vu dans le projet, nous n'envisageons pas de créer d'enseignements puisque nous nous baserons sur ceux qui existent déjà dans les masters de recherche de sciences politiques puisqu'il s'agira d'un diplôme de master en sciences politiques. Et nous nous appuierons sur les enseignements disponibles à l'INALCO. Il existe une grande complémentarité entre nos deux établissements puisque nous avons beaucoup de cours sur la région, notamment à la PSIA. Les cours ouverts sur la région seront essentiellement ceux de PSIA, mais Sciences Po n'offre pas de

cours d'islamologie, ni le panel des langues vernaculaires ou la variété de cours d'histoire et de géographie sur la région. Je suis ouverte à vos questions.

Nicolas METZGER

Mme FRANCK, souhaitez-vous ajouter quelques mots avant d'en venir aux questions ?

Manuelle FRANCK

Je me réjouis que ce projet arrive à son terme. Nous en discutons depuis deux ans. C'était nécessaire pour prendre en compte les différents impératifs et objectifs des deux établissements. En tout cas, l'ambition de ce projet est extrêmement forte puisqu'il ne s'agit ni plus ni moins que de former de futurs chercheurs sur le Moyen-Orient grâce à la conjugaison de la force des deux établissements qui sont très complémentaires, en langues et civilisations au sens large pour l'INALCO et plusieurs disciplines, notamment les sciences politiques et la sociologie politique, pour Sciences Po. L'objectif est vraiment de former des politistes spécialistes du Moyen-Orient au sens large, du Maroc jusqu'au Pakistan. Je dois dire que, même à l'INALCO, nous n'avons pas de formation qui couvre l'ensemble de cette zone : c'est compartimenté, pour différentes raisons, en au moins deux ou trois zones différentes. Les langues concernées sont l'arabe, l'hébreu, le turc, le kurde, le persan, le pashto et l'urdu. C'est vraiment une extension géographique très importante. Ce qui fera la particularité de ce master, c'est son extension et son ancrage disciplinaire fort dans les sciences sociales, particulièrement en sciences politiques et sociologie politique que nous n'avons pas à l'INALCO. Je me réjouis vraiment que ce projet arrive maintenant à maturité.

Frédéric MION

Je voudrais à mon tour dire ma joie de voir ce projet prendre aujourd'hui une tournure concrète. Voilà en effet deux ans que nous discutons de ce programme. Je voudrais saluer chaleureusement le travail considérable qu'ont accompli Laurence LOUER, Kathy ROUSSELET et quelques autres, et bien sûr les équipes de l'INALCO dont Catherine MAYEUR-JAOUEN, ancienne membre de ce Conseil. Je crois que ce programme répond à un besoin très identifié de formation de doctorants à la fois enracinés dans les sciences sociales et bons spécialistes de certaines aires culturelles. L'aire moyen-orientale nous préoccupe tous aujourd'hui. Il y avait un besoin identifié de relancer les filières de formation doctorale dans ce domaine. Nous répondons à ce besoin avec une formation qui est, je le crois, très originale. Ce qui me réjouit, c'est que si cette expérience fonctionne – même si l'ambition est forte, nous restons modestes en termes d'effectifs puisque nous envisageons une dizaine d'étudiants pour les premières sessions de ce master –, nous pourrions la répliquer pour d'autres zones du monde qui ont aussi des difficultés à nourrir des filières de formations de chercheuses et de chercheurs. Je me réjouis de ce programme et je le salue, de concert avec mon amie Manuelle.

b) Questions et observations

Marc LAZAR

Je trouve ce programme très intéressant. J'ai plusieurs questions, mais peut-être ai-je mal lu le document. Le recrutement des étudiants sera-t-il commun ou divisé entre l'INALCO d'un côté et Sciences Po de l'autre ? Si c'est un recrutement commun, quels seront vos critères puisque vous aurez des candidats avec des formations différentes ? Par ailleurs, le document évoque une soutenance de mémoire devant un jury. Ce jury sera-t-il commun avec un professeur de l'INALCO et un professeur de Sciences Po pour donner un sens à votre master ? Une troisième question sur les allocations et les financements. Nous avons bien compris qu'il s'agit de développer un programme qui permet à tous les étudiants de continuer en thèse, ce qui est évidemment une très bonne chose, surtout dans ce domaine. Ce document évoque des allocations de la part de Sciences Po : quelle est la situation du côté de l'INALCO ? Y aura-t-il une délibération commune pour proposer des candidats à un établissement ou cela sera-t-il commun ? Enfin, vous évoquez deux directeurs : des noms circulent-ils déjà ?

Laurence LOUËR

Le recrutement sera commun. Nous mettrons en place un jury *ad hoc* avec, à parité, des professeurs de Sciences Po et de l'INALCO. Parmi les critères, il y aura déjà celui de la langue puisque nous ne

prendrons pas de personnes débutantes dans les langues vernaculaires. Les candidats devront déjà justifier d'un niveau minimal pour intégrer la formation. Les autres critères seront évalués lors de l'entretien. Pour les Français, il s'agira d'un entretien direct. Pour les personnes résidant à l'étranger, ce sera par Skype. Les niveaux de langue seront évalués à l'oral par les professeurs de l'INALCO. Les candidats devront également justifier d'un bon niveau d'anglais et de français. La soutenance est prévue en deux étapes afin de gérer la question des allocations. Il y aura un premier jury commun à Sciences Po et à l'INALCO. Ensuite, les étudiants passeront devant le jury qui reçoit les autres étudiants du master Politique comparée afin de pouvoir candidater aux allocations de Sciences Po. Nous n'avons pas réfléchi directement aux allocations de l'INALCO. De toute façon, les étudiants entreront en thèse, soit à Sciences Po, soit à l'INALCO, soit ailleurs. Seul le master est commun, il revient ensuite aux étudiants de choisir l'établissement dans lequel ils souhaitent candidater. Il me semble donc que cette question n'est pas spécifique à ce double diplôme. S'agissant du financement des thèses, il existe beaucoup de centres français à l'étranger sur la zone, pratiquement un par pays. Évidemment, ces établissements donnent des bourses doctorales.

Cornelia WOLL

Juste une précision sur les langues. Dans les critères d'admission, il faut distinguer les prérequis qui sont un niveau suffisant d'anglais et de français pour pouvoir suivre et les autres critères de sélection comme l'adéquation du projet des candidats qui souhaitent entrer dans le programme. Un étudiant qui ne parle ni arabe, ni hébreu, ni kurde, ni persan, ni turc, ni urdu et qui prétend faire un master recherche sur le Moyen-Orient n'a pas un profil que le jury peut estimer en adéquation avec ce que propose le programme. Ces notions seront importantes pour déterminer si un candidat est motivé et a un projet en adéquation avec le programme.

François HEILBRONN

Je félicite les promoteurs de ce projet très intéressant. Pour les étudiants qui suivront ce master de recherche et qu'ils voudront poursuivre en doctorat, où aura lieu le doctorat, Sciences Po ou ailleurs ? Deuxième question : j'ai regardé la liste des cours sur le Moyen-Orient en page 11. Il n'y a aucun cours sur Israël, sur la Turquie ou l'Iran. Le campus est très tourné vers le monde arabo-musulman et au-delà de cette aire, hormis l'Afghanistan, je ne vois pas de cours sur trois pays importants, et beaucoup plus importants que certains pays évoqués ici, que sont l'Iran, la Turquie ou Israël.

Florent BONAVENTURE

Je tenais tout d'abord à féliciter Sciences Po et l'INALCO pour ce nouveau diplôme qui me paraît très intéressant et qui marque, il me semble, le retour des études des aires géographiques à Sciences Po. Il y a quelques années, nous avions une chaire Moyen-Orient qui a disparu. Je souscris à la remarque de Monsieur le Directeur : je pense qu'une telle problématique adaptée aux autres continents, l'Asie et l'Afrique en particulier, pourrait être extrêmement intéressante parce qu'on manque de chercheurs à Sciences Po en particulier, mais aussi en France et en Europe sur la thématique asiatique et africaine. Deuxième question sur la possibilité de partenariats avec l'INALCO : de nombreux élèves sont à Sciences Po et à l'INALCO et préparent les concours de la diplomatie. Y a-t-il un double diplôme en préparation ou des certificats qui lieraient les deux établissements en vue de préparer les élèves aux concours de la fonction publique ?

Laurence LOUËR

En effet, il n'y a pas de cours sur l'Iran, Israël et la Turquie. Je disais que certains de nos collègues sont peu impliqués dans l'enseignement à Sciences Po, dans leur spécialité. Or, nous avons de très bons spécialistes de la Turquie, de l'Iran et d'Israël ici. C'est une des premières choses que nous ferons une fois que vous aurez validé ce projet : nous réunirons nos collègues pour les inciter à proposer des enseignements sur ces pays qu'ils connaissent très bien, en leur faisant valoir cette nouvelle formation. Comme je le disais, c'est vraiment un moyen que nos collègues s'investissent au maximum dans l'enseignement et la transmission des connaissances au sein de notre établissement. La liste des cours est celle des cours ouverts l'année dernière. Il est possible d'en créer. Sciences Po est très souple à ce niveau. Il est vrai qu'il s'agira d'un master de recherche et que nous formerons par la recherche, mais pas uniquement des chercheurs : nous formerons aux concours du Quai d'Orsay, les

personnes qui voudront travailler dans le domaine de la défense, mais aussi intégrer des entreprises multinationales implantées dans la région, faire du journalisme spécialisé, etc. S'agissant des thèses, les étudiants choisiront d'être en thèse à Sciences Po ou à l'INALCO ou ailleurs.

Vincent MORANDI

J'avais une question sur des aspects techniques et opérationnels, avec l'interaction entre l'école doctorale et PSIA. Je profite de la présence de Vanessa pour en parler. Le projet indique qu'il s'agit d'un double master de recherche, donc avec l'école doctorale. Je pensais que le cursus en sciences politiques conduisait les étudiants à devenir doctorants en sciences politiques. Mais je vois que c'est intégré dans PSIA. Je m'interroge sur ce que cela implique en termes opérationnels et ce qu'il en est de la vie de l'étudiant.

Hadrien CLOUET

Merci beaucoup pour cette proposition qui se situe au cœur d'une actualité assez catastrophique. Je pense au cas de la Turquie, un des pays mentionnés dans la maquette, qui vit actuellement une série de purges assez massives dans la fonction publique en général et dans le monde universitaire en particulier. Il y a eu plus de 15 000 démissions, et cela continue après l'été puisqu'une trentaine de maires ont été démissionnés la semaine dernière. J'espère un développement de cours dans cette direction. Vous avez évoqué le fait que certains de vos collègues connaissent bien la Turquie et ne sont pas forcément ou pas encore associés au projet. J'espère que ce sera l'occasion de les sensibiliser ou de faire intervenir des collègues trucs, du moins ceux qui n'ont pas encore l'interdiction de quitter le territoire – il n'y en a plus beaucoup – dans le cadre de cet enseignement.

Marilou ROUJA-VANDENBROUCK

Pouvez-vous nous assurer que ce double diplôme n'aura pas d'impact sur l'offre de cours en langues rares à Sciences Po, qu'il n'y aura pas de rationalisation ? Qu'il y aura bien une coordination des deux institutions au niveau des plages horaires pour que les étudiants s'en sortent ? Ensuite, un *nota bene* sur les partenariats déjà existants entre Sciences Po et l'INALCO pour les mineures de master. Nous avons reçu beaucoup de retours d'étudiants inscrits à PSIA, à l'école d'Affaires publiques, mais aussi à l'école doctorale : ils se plaignent que l'administration leur explique qu'il n'est pas possible de s'inscrire à l'INALCO alors qu'il existe un partenariat qui permet de reporter les crédits d'apprentissage de langue. Apparemment, certains directeurs de masters ne sont pas informés de ce dispositif et empêchent des étudiants d'aller s'inscrire à l'INALCO, institution qui attire beaucoup d'élèves. Merci.

Laurence LOUËR

Le master ne sera pas intégré à PSIA, mais à l'école doctorale et il sera rattaché au master de politique comparée. En revanche, nous fonctionnerons sur un modèle qui existe déjà, à savoir une collaboration avec PSIA : dans le master Politique comparée, il y a des spécialités régionales et les cours régionaux ouverts aux étudiants du master de politique comparée sont les cours de PSIA. Inversement, les cours de master de politique comparée accueillent des étudiants de PSIA du master *Research Track*. Cette collaboration est déjà bien rôdée. Il ne me semble pas qu'il y aura de difficultés. S'agissant des professeurs invités qui viendraient éventuellement de Turquie ou d'ailleurs, nous créerons un cours dans ce projet, à savoir un séminaire qui courra sur l'année entière. Il s'agira d'un séminaire de formation à la recherche sur la région et il permettra de réunir, sur une base hebdomadaire, les étudiants qui seront dispersés par ailleurs dans divers cours. Ce séminaire sera animé par des professeurs de Sciences Po et de l'INALCO, mais aussi – nous le souhaitons – par des professeurs invités de la région ou d'ailleurs, en fonction des besoins des étudiants, c'est-à-dire leurs centres d'intérêt, leurs projets de mémoire, etc. Toute la philosophie de ce projet est d'offrir une formation personnalisée. Les étudiants piocheront dans un grand panel de cours et chaque année, en fonction de leurs besoins, nous leur proposerons dans ce séminaire des cours plus ciblés sur un pays, sur une sous-région ou sur des problématiques de sciences sociales spécifiques. S'agissant de la coordination des emplois du temps, nous avons fait un prototype d'emploi du temps pour voir s'il était possible de naviguer entre les deux établissements. Avant, l'INALCO n'était pas loin, mais ses bâtiments sis rue de Lille ne servent presque plus. Ils sont maintenant rue des Grands Moulins, à une demi-heure de

transports en commun. Nous pouvons faire des journées entières à Sciences Po ou à l'INALCO ou des demi-journées. Cela nous semble parfaitement gérable en termes de déplacements des étudiants.

Cornelia WOLL

Un mot pour répondre à la question sur les langues rares. Il existe déjà des coopérations entre Sciences Po et l'INALCO. L'offre de langues à Sciences Po ne peut pas répondre aux besoins d'apprentissage dans toutes les langues rares. Nous avons déjà une offre de langues extrêmement détaillée et nous veillons à avoir le plus de possibilités. Mais quand un cours n'intéresse que trois étudiants sur deux niveaux différents, nous ne sommes plus en mesure de les offrir. C'est par cette coopération que nous proposons d'y répondre pour certains cas. Nous avons déjà cette expérience que nous essayons de mettre encore plus au clair et la convention est en cours de signature entre Sciences Po et l'INALCO. Il est toujours possible de s'inscrire à l'INALCO : si quelqu'un dit le contraire, il faut effectivement nous le signaler. Par contre, il est vrai que certaines maquettes présentent des conflits et qu'un cours de l'INALCO ne peut pas toujours s'intégrer dans une maquette de Sciences Po. Dans les cas individuels, les arbitrages relèvent du responsable pédagogique, mais sur le principe, cela devrait être possible pour un certain nombre de cours. Ensuite, il peut exister des difficultés du côté de l'INALCO : par exemple, l'école peut annoncer que les cours de turc sont complets et qu'il n'est pas possible pour les étudiants de Sciences Po de suivre ce cours en complément. Toutefois, nous expérimentons des choses innovantes, comme nous le faisons pour le swahili qui est proposé sur le campus de Reims et en coopération avec l'INALCO. Nous essayons de trouver la bonne formule entre le numérique, le présentiel et les allers-retours pour pouvoir profiter de cette offre, même pour les étudiants se trouvant à Reims. Notre idée est bien de partager autant que possible les différentes opportunités et de fluidifier les choses. Cela ne signifie pas que c'est possible dans tous les cas, mais sur le principe, ça reste envisageable.

c) Vote

Nicolas METZGER

Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix le projet de résolution qui a été adopté à l'unanimité par le CVEF du 5 septembre. Le projet de résolution est le suivant : le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris approuve la création d'un double diplôme avec l'INALCO (Institut national des langues et civilisations orientales).

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 28 pour.

Le projet de résolution de création d'un double diplôme avec l'INALCO est adopté à l'unanimité.

III. PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION D'UN DOUBLE DIPLOME AVEC SAINT-CYR

a) Exposé

Delphine GROUES

Nous allons mener une présentation à quatre voix en présence de M. GHERARDI qui est directeur des enseignements et de la recherche à Saint-Cyr, et Benjamin GIAMI et Vanessa SCHERRER qui représentent l'école d'Affaires publiques et PSIA. Un historique du partenariat actuel entre Sciences Po et Saint-Cyr : en 2002, un premier projet avait été mené pour créer un échange entre le master Sécurité internationale et les élèves de Saint-Cyr, pour un semestre hors les murs (S3) où cinq étudiants de Sciences Po pouvaient rejoindre les rangs de Saint-Cyr et, par réciprocité, le master de sécurité internationale recevait cinq élèves officiers de Saint-Cyr. C'était un accord d'échange tel que nous en avons avec d'autres universités. En 2014, cet accord a été élargi à l'école d'Affaires publiques qui développait un cursus se concentrant sur des thématiques de défense. Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous présenter un projet de création de double diplôme qui solidifie ce partenariat et qui

permettrait à une promotion de dix étudiants de recevoir les deux masters, celui de Sciences Po et celui de Saint-Cyr. Avant de vous présenter les aspects organisationnels de ce double diplôme, je laisse Benjamin GIAMI et Vanessa SCHERRER expliquer l'intérêt de ce programme dans leurs cursus.

Benjamin GIAMI

En ce qui concerne l'école d'Affaires publiques, je tiens à préciser qu'elle forme depuis toujours des diplômés qui vont évoluer dans le domaine de la défense nationale, de l'industrie de défense ainsi que des politiques de sécurité et de gestion des risques. De nombreux étudiants ont démontré leur engagement dans ce domaine, notamment au travers des stages qu'ils ont effectués au sein des missions Défense des ambassades de France, dans l'industrie de la défense ou en étant réservistes. Du fait de l'intérêt des étudiants pour ces questions, de nombreux électifs ont pu leur être proposés au fil des ans. Je pense notamment à la politique de défense ou encore aux enseignements comme politique publique. Le partenariat entre Sciences Po et Saint-Cyr – qui est très populaire, je le rappelle – permet à un certain nombre d'étudiants d'assister chaque année au séminaire des grandes écoles.

Vanessa SCHERRER

Je me réjouis de ce projet et remercie Delphine qui l'a porté depuis le début. En effet, historiquement, nous avons déjà un lien avec Saint-Cyr grâce au master Sécurité internationale qui s'est intégré à PSIA. Cela concerne potentiellement, par promotion, environ 300 étudiants : c'est assez considérable. Ils peuvent faire des échanges à Saint-Cyr dans le cadre de leur troisième semestre hors les murs, pendant leur scolarité à PSIA. Ce double diplôme permettrait aux étudiants de faire une année complète et donc d'être diplômés. Une autre notion est intéressante : à l'occasion de ce nouvel accord, nous avons permis que ce double diplôme soit offert aux étudiants de PSIA au-delà du seul master Sécurité internationale auquel il était lié historiquement. Les étudiants d'autres masters de PSIA pourront également en profiter. Nous voyons cela dans une perspective d'élargissement.

Delphine GROUES

Je reviens à l'organisation de ce double diplôme, nous vous avons présenté des éléments dans la note. Je souligne le statut du diplôme : les étudiants reçoivent le diplôme de master de Sciences Po ainsi que le diplôme de Saint-Cyr à la fin des deux années d'études. Le profil des étudiants qui pourraient intégrer le double diplôme pose la question de la nationalité : le programme s'adresse à des étudiants de nationalité française car pour rejoindre la formation à Saint-Cyr, ils reçoivent un contrat d'aspirant volontaire pour des impératifs réglementaires, qui sont motivés par la protection sociale liée à ce statut. Pour les étudiants internationaux, l'échange est ouvert et des formations intensives proposées par Saint-Cyr leur sont ouvertes également pour qu'ils suivent des semestres de formation académique. S'agissant des effectifs, nous ouvririons ce double diplôme avec une base de cinq étudiants issus de Sciences Po et cinq issus de Saint-Cyr, pour une promotion de dix étudiants. Une spécificité au niveau des admissions différencie ce projet des autres doubles diplômes : pour être admis à Saint-Cyr, il faut passer des épreuves d'aptitude physique. Les étudiants issus de Sciences Po intégreraient l'EAP ou PSIA par les procédures d'admission traditionnelles, puis feraient acte de candidature pendant leur premier semestre de master, avec une lettre de motivation et un CV. Leur admission dans le double diplôme serait conditionnée au succès des épreuves d'aptitude physique qui se déroulent au début du deuxième semestre. Ensuite, ils iraient passer leur deuxième année de master à Saint-Cyr, sur deux semestres où ils peuvent choisir de rejoindre s'ils le souhaitent les rangs des officiers qui se rendent en Guyane. Les étudiants de Saint-Cyr, afin qu'ils s'adaptent au calendrier de ces écoles, rejoindraient Sciences Po pour une année de janvier à janvier, dans les effectifs de l'EAP ou de PSIA. M. GHERARDI, je vous laisse conclure avec des éléments complémentaires.

Éric GHERARDI

Je remercie ce Conseil et la direction de l'Institut de m'accueillir aujourd'hui. Il s'agit d'un approfondissement et d'un élargissement du partenariat puisque la logique des échanges n'est pas remise en cause par ce double diplôme. Il s'agit bien d'une étape supplémentaire, mais qui ne tire pas un trait sur le passé. Il faut rendre hommage à tous ceux qui, à Sciences Po comme à Saint-Cyr, ont construit ce partenariat, il y a plus de dix ans. Pour les étudiants de Sciences Po et les élèves officiers qui participeront à cet échange, il y a véritablement la perspective d'une construction d'une culture, si

ce n'est commune, au moins proche avec une parfaite connaissance de ce que font les uns et les autres. C'est très important dans la perspective de ce que sont actuellement les missions de l'armée de terre. Sur la quasi-totalité des théâtres où elle est actuellement engagée, il s'agit, indépendamment des opérations strictement militaires qui sont la première étape, de reconstruire un Etat. Les officiers de l'armée de terre sont au quotidien en contact avec différentes administrations françaises, au premier rang desquelles les Affaires étrangères, mais pas seulement. Ils sont aussi en contact avec des entreprises françaises et des ONG. La construction de cette culture commune est primordiale pour la bonne marche de ces opérations qui engagent chaque jour un nombre non négligeable de Français.

Frédéric MION

Je me réjouis également de la création de ce double diplôme. Il est le fruit d'un dialogue – vous l'avez dit, M. GHERARDI – noué depuis de nombreuses années. Il répond à une demande croissante de formation sur les questions de défense. L'une des difficultés que nous rencontrerons, c'est que cette demande forte de la part de nos étudiantes et de nos étudiants ne sera pas entièrement satisfaite par le nombre de places limité dans les formations concernées.

b) Questions et observations

Catherine BLANC

Vous avez parlé des hommes et des femmes. Je m'interrogeais sur la parité et sur la mobilisation des femmes dans le cadre de ce programme. Je suppose que cela fait partie des politiques de développement au niveau de la défense.

Vanessa SCHERRER

Évidemment, le programme est ouvert aux hommes et aux femmes. Il est vrai que les candidats, jusqu'à présent, ont surtout été masculins. Mais il existe une problématique générale sur la sélection des programmes par les étudiants en fonction du genre, problématique qui nous dépasse, mais qui se pose. Mais ce programme est tout à fait ouvert aux hommes et aux femmes et je partage ton avis, Catherine : nous pourrions faire une communication particulière auprès de nos étudiantes.

Catherine BLANC

Si la note était un peu féminisée, elle pourrait inciter les femmes à se sentir concernées par ce programme.

Delphine GROUES

Nous avons l'expérience par rapport à l'échange actuel où il y a des étudiantes qui ont rejoint les rangs de Saint-Cyr. Et Saint-Cyr a une autre expérience de double diplôme avec l'ESSEC. M. GHERARDI, corrigez-moi au besoin, mais actuellement, deux des cinq étudiants sont des jeunes femmes.

Florent BONAVENTURE

J'ai une question sur les débouchés, en particulier du côté de Saint-Cyr. Est-ce qu'après le M2, les étudiants peuvent entrer directement dans la carrière militaire avec grade d'officier ? Ou est-ce qu'ils peuvent entrer comme officiers sous contrat ? Ou est-ce que cela n'a aucun lien ? Quels sont les débouchés que leur offre Saint-Cyr plus spécifiquement ?

François HEILBRONN

Je tiens à féliciter à nouveau pour la création de ce double diplôme qui me semble être une très bonne idée. J'y suis sensible à deux titres. J'ai fait mon service militaire comme officier de réserve et j'étais passé par Saint-Cyr, j'en ai gardé un bon souvenir. Et surtout, plus récemment, mon fils aîné, qui a suivi le master Sécurité internationale à Sciences Po, a fait ce stage de premier semestre de troisième année, dans le cadre des officiers sur titre. Cela a été une très bonne formation pour lui. Une question sur le programme : il est proposé ces six mois de formation d'officier de réserve avec les officiers d'active de Saint-Cyr. C'est une formation militaire d'officier : elle est très bonne si l'on s'intéresse aux métiers de la défense ou aux relations internationales. Par contre, au deuxième semestre, ce que vous proposez aux étudiants de Sciences Po, c'est le semestre 4 de la deuxième année de Saint-Cyr.

C'est donc une formation académique. Ma question, c'est que l'on s'adresse à des étudiants qui auront étudié quatre ans à Sciences Po, qui auront donc un bagage académique *a priori* nettement supérieur à celui des étudiants de deuxième année de Saint-Cyr. Ne seront-ils pas déçus par la qualité des cours qui leur seront proposés ou déçus que cela soit redondant avec leur formation à Sciences Po ? Ne serait-ce pas plus légitime, plutôt que de donner des cours de quatrième semestre de deuxième année de Saint-Cyr à des étudiants de cinquième année de Sciences Po, qu'ils aient une formation militaire approfondie soit en régiment, à la tête de section d'instruction, ou même envoyés dans des stages commandos en Guyane ?

Nicolas METZGER

Si je ne m'abuse, M. HEILBRONN, je crois que c'est ce qui est marqué en page 3 de la note, la possibilité, sur la base du volontariat, d'accompagner les élèves officiers en jungle.

Marc LAZAR

Si je comprends bien, c'est réservé aux Français. Pour quelle raison un jeune citoyen de l'Union européenne ne peut-il pas candidater à ce programme ? C'est juste pour comprendre les arguments juridiques et administratifs qui empêchent cela.

Éric GHERARDI

Pourquoi est-ce réservé aux Français ? Ce n'est en rien la volonté de Saint-Cyr de ne pas accueillir d'étudiants de l'Union européenne, voire au-delà. Saint-Cyr compte 20 % d'étrangers, mais qui sous le statut d'élèves officiers, c'est-à-dire qu'ils sont envoyés par leur pays. Les étudiants qui viennent à Saint-Cyr doivent, pour des questions de couverture sociale – c'est aussi pragmatique que cela –, être placés soit sous le statut de réserviste, soit sous le statut de volontaire aspirant de l'armée de terre, ce qui leur permet de percevoir une solde. Ces dispositifs sont réservés aux nationaux français. Il n'est réglementairement pas possible pour Saint-Cyr d'accueillir des étudiants étrangers dans le cadre de ses formations, à défaut d'être éligibles à ces contrats. En revanche, il serait tout à fait possible, et nous l'avons déjà fait, d'accueillir à Saint-Cyr des étudiants étrangers pour une formation strictement académique. Cela ne poserait aucune difficulté. Il y a un nombre important d'étrangers de tous horizons à Saint-Cyr.

S'agissant des débouchés, le décret qui organise l'attribution du diplôme de Saint-Cyr dans le cadre des partenariats de double diplôme ne prévoit pas un accès direct au corps des officiers des armes, comme ce peut être le cas pour les Saint-Cyriens qui ont été recrutés sur la base d'un concours. C'est cette logique de l'intégration de la fonction publique sur la base du concours qui nous amène à ne pas permettre à un étudiant qui n'est pas passé par le concours d'accéder au corps des officiers des armes. En revanche, l'étudiant qui suit ce parcours peut poursuivre un parcours de réserviste dans le cadre de l'armée de terre. Il se voit alors proposer un engagement pour servir dans la réserve au titre d'officier. Par ailleurs, un étudiant qui se serait découvert une vocation militaire dans le cadre de ce double diplôme peut se présenter au concours des officiers sur titre qui permet à un étudiant titulaire d'un master 2, après une année de scolarité à Saint-Cyr, d'intégrer le corps des officiers des armes avec le grade de lieutenant et de poursuivre une carrière d'officier saint-cyrien sur les mêmes bases que ceux qui sont rentrés par la voie du concours ouvert à l'issue des classes préparatoires aux grandes écoles.

La formation académique délivrée au semestre 4 à Saint-Cyr correspond à la dernière phase de la formation académique du Saint-Cyrien puisque sa troisième et dernière année est constituée d'un semestre de recherche à l'étranger et d'un semestre strictement militaire qui vient clore sa scolarité. Ce semestre 4 est donc le dernier semestre de cours. Ce sont des cours de niveau master 2 qui sont délivrés, soit en français, soit en anglais puisque Saint-Cyr offre la possibilité de suivre une scolarité intégralement délivrée en anglais. Quel que soit le souhait des étudiants de Sciences Po, ils pourront suivre ces cours en français ou en anglais. Quant au niveau des intervenants, je ne veux pas paraître présomptueux et prétendre que les intervenants qui viennent à Saint-Cyr auraient le même niveau que ceux qui interviennent à l'Institut.

François HEILBRONN

Ce n'est pas une question de niveau, c'est une question de redondance.

Éric GHERARDI

Il y a, je crois, des intervenants de qualité, à la fois français et étrangers, qui s'inscrivent dans un semestre où tous les cours sont susceptibles d'être choisis de manière élective. Par conséquent, chaque étudiant de Sciences Po, sous réserve de contraintes d'emploi du temps et d'incompatibilité de programmation, se verra proposer environ 150 cours différents, en français ou en anglais, susceptibles de compléter sa formation. Il est tout à fait envisageable de prendre date : si, sur la base d'une première expérience, les étudiants de Sciences Po font état d'une redondance entre les cours présentés et leur formation, nous envisagerions de corriger ce semestre académique, soit par un semestre différent, strictement militaire – c'est tout à fait envisageable –, soit par une autre forme d'activité académique, pourquoi pas une unité de recherche. Je m'en remets à la direction des diplômés des étudiants concernés pour envisager l'aménagement qui serait souhaitable.

Delphine GROUES

Je rebondis sur ce dernier commentaire. Effectivement, la diversité des cours à Saint-Cyr est énorme. Saint-Cyr propose beaucoup de cours très ciblés sur la stratégie militaire que nous n'offrons pas dans nos cursus. Nous pensons que les étudiants choisiront des cours qu'ils n'ont pas suivis à Sciences Po. Et nous sommes évidemment là pour les orienter s'ils ont besoin d'aide dans cette décision.

Nicolas METZGER

Pour ma part, je me félicite également de ce rapprochement entre Sciences Po et Saint-Cyr. J'ai moi-même eu l'occasion, au cours de ma propre formation initiale, de bénéficier d'une année complète au sein des forces armées : je ne peux que souligner l'intérêt de découvrir ce monde. J'ai deux remarques. Sciences Po tisse ce partenariat avec Saint-Cyr, l'ESSEC le fait également, tandis qu'HEC Entrepreneurs a un partenariat avec l'École Navale. Je trouve très positif d'envoyer des élèves de Sciences Po sur le campus de Coëtquidan qui est magnifique, je peux en témoigner. Est-il possible d'envisager d'ouvrir un partenariat avec d'autres armes, par exemple envoyer nos étudiants à l'École Navale à Lorient, à l'École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN) à Melun ou à l'École de l'Air à Salon-de-Provence? Ma deuxième question est un peu le pendant de celle de M. HEILBRONN, mais cette fois-ci pour les étudiants de Saint-Cyr qui viendraient à Sciences Po, notamment à l'école d'Affaires publiques. Dans la maquette présentée, pour le master Affaires européennes et pour le master Politiques publiques, il est proposé des cours d'analyse quantitative. Je me demandais si les étudiants de Saint-Cyr souhaitaient spécifiquement venir faire de l'analyse quantitative à Sciences Po ou si cela correspondait plutôt à une nécessité de mettre cela en relation avec la maquette pédagogique de Saint-Cyr. Je vois que, dans le cursus d'économie et gestion à Saint-Cyr, il est prévu de l'analyse financière, mais j'ai l'impression que c'est un choix optionnel alors que là, il leur serait imposé de suivre des cours d'analyse quantitative. Est-ce vraiment séduisant de faire de l'analyse quantitative pour un étudiant de Saint-Cyr ? S'il vient à Sciences Po, il s'attend peut-être à d'autres électifs, il faudrait peut-être proposer d'autres choix.

Delphine GROUES

En réponse à votre deuxième question, nous avons reçu un nombre de candidatures important demandant à rejoindre l'école d'Affaires publiques : je pense que l'attractivité est avérée. Par ailleurs, nous travaillons depuis longtemps ensemble et nous sommes attentifs à la complémentarité des cursus. Les élèves officiers trouvent une richesse à venir suivre des enseignements à Sciences Po. En réponse à la première question, nous avons des liens avec Salon-de-Provence : nous avons eu quelques échanges. Pour le moment, rien d'autre n'est envisagé.

Benjamin GIAMI

S'agissant de l'enseignement de l'analyse quantitative, il est obligatoire. Il s'agissait de se mettre en conformité avec la maquette pédagogique des autres étudiants de l'école d'Affaires publiques, notamment du master Politiques publiques.

Vanessa SCHERRER

La question de la redondance se pose aussi sur les doubles diplômes internationaux. Il existe deux types de double diplôme. Il y a ceux qui suivent la voie de la complémentarité : dans ce cadre-là, il ne

faut strictement aucune redondance. Il y aussi la voie de l'approfondissement. PSIA offre de nombreux cours de stratégie militaire qui concernent des sujets que les élèves auront aussi peut-être à Saint-Cyr, mais avoir un même enseignement d'abord donné à Sciences Po, puis à Saint-Cyr – nous avons ce même raisonnement avec la LSE, Columbia ou d'autres –, c'est très intéressant pour les étudiants puisque cela leur permet de trianguler et de gagner en puissance d'analyse et de compréhension sur leur sujet. Je vois plutôt cela comme une force que comme un écueil, mais c'est la seule de fonctionner lorsque l'on prend le pari de faire des doubles diplômes où nos étudiants sont plongés dans le cursus existant. Ils doivent donc faire comme les autres étudiants. S'il s'agissait d'un double diplôme *ad hoc*, vraiment détaillé avec un programme cohérent pour les quatre semestres, je crois que nous perdriions beaucoup de richesse, car les étudiants seraient dans un cursus-bulle pendant deux ans. Là, il s'agit d'un double diplôme extrêmement ouvert et les étudiants sont vraiment plongés et immergés dans les cursus et dans les groupes étudiants existants.

c) *Vote*

Nicolas METZGER

Merci pour cette présentation et ces précisions. Je mets aux voix le projet de résolution. Il a été adopté à l'unanimité par le CVEF du 5 septembre. Le projet de résolution est le suivant : le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris approuve la création d'un double diplôme avec les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Ismahane GASMI

Nous avons une procuration supplémentaire : M. LAZERGES donne procuration à M. HEILBRONN.

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 28 pour.

Le projet de résolution pour la création d'un double diplôme avec les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan est adopté à l'unanimité.

IV. PRÉSENTATION DU DOUBLE DIPLÔME AVEC KING'S COLLEGE LONDON

a) *Exposé*

Aurélien KREJBICH

J'ai le plaisir de vous présenter un projet de double diplôme entre Sciences Po, plus particulièrement son école d'Affaires internationales, et King's College London, dans le domaine des affaires internationales. Cette négociation a été conduite par la direction des affaires internationales que je représente dans ce Conseil, main dans la main avec l'école d'Affaires internationales, plus particulièrement avec Vanessa SCHERRER. C'est King's College London qui est venu nous proposer de renforcer une coopération ancienne et intense afin de mettre en œuvre une formation qui combinerait les approches françaises et britanniques dans le domaine des affaires internationales et plus particulièrement dans le domaine des problématiques de sécurité et de défense. Je parlais d'une coopération ancienne et intense : les relations avec King's College London sont de différente nature entre Sciences Po et notre partenaire britannique. King's College est notre partenaire le plus important en termes de nombre d'étudiants reçus en Erasmus : près de 35 élèves vont y effectuer leur troisième année. D'autre part, c'est un membre de la faculté permanente de Sciences Po, avec une double affiliation au sein de la faculté de Sciences Po et de King's College London. Dans ce contexte de lien qui servait de terreau pour renforcer nos relations, c'est le département de *War Studies*, qui se distingue au sein de King's College London, qui a pris l'initiative de lancer cette coopération. Elle s'est élargie puisque près de sept masters de PSIA et près d'une trentaine de King's College London seront ouverts : au-delà de *War Studies*, ce sont aussi d'autres unités pédagogiques qui sont impliquées dans ce projet de formation.

Ce double diplôme, au-delà de l'enrichissement qu'il peut apporter à l'offre existante de doubles diplômes de l'école d'Affaires internationales, a deux particularités. D'une part, c'est cette plateforme qu'il offre puisque les élèves admis dans cette formation pourront faire des combinaisons entre le choix à PSIA et le master qu'ils voudront suivre à King's College London. Cette combinaison servira leur projet professionnel puisqu'elle sera au plus près de leurs intentions et du projet auquel ils se destinent. D'autre part, et c'était une contrepartie importante pour nous dans le cadre de la négociation, les élèves admis dans ce programme bénéficieront d'une priorité en termes de choix de cours dans le cadre de la première année effectuée à PSIA. Ils pourront ainsi, en quelque sorte, sécuriser et valider les cours qu'ils souhaitent suivre dans le cadre de leur deuxième année à King's College London. S'agissant de la construction du programme, ce dernier suit les grands principes de la stratégie de développement international de Sciences Po et, en particulier, concernant ces doubles diplômes, de construction classique. La première année sera effectuée à Sciences Po et la deuxième auprès du partenaire. Au terme des deux ans, les élèves obtiendront les deux diplômes de master. L'admission est conjointe : un comité de sélection est organisé pour que l'admission soit concomitante aux deux établissements. Les droits de scolarité de Sciences Po sont acquittés quand l'élève y étudie et ceux de King's College London le sont quand l'élève s'y trouve. À ce sujet, King's College London distingue les élèves selon qu'ils appartiennent ou non à l'Union européenne et différents montants sont appliqués en fonction de leur nationalité, en tout cas jusqu'à présent. S'agissant du financement de la formation, il existe chez les deux partenaires différents mécanismes d'accompagnement des élèves sous forme de bourses ou d'autres programmes. Par ailleurs, les anciens de Sciences Po ont une *charity* à Londres et ont accueilli très favorablement ce projet de double diplôme : ils souhaiteraient déployer un programme de bourse spécifique pour accompagner le lancement de cette formation. Je crois avoir couvert un certain nombre d'éléments, je me tiens à la disposition du Conseil.

b) Questions et observations

Richard BALME

Ce projet est très intéressant et stimulant. Je me demandais s'il est prévu que les étudiants de l'école doctorale de Sciences Po puissent avoir accès à ce master recherche. Je crois que la collaboration a été mise en place à l'initiative ou du moins avec la collaboration très active de chercheurs des deux institutions, qui ont des projets de collaboration très précis. Il serait dommage que la partie recherche de Sciences Po ne bénéficie pas de cet accord.

Aurélien KREJBICH

Un élément de réponse : j'aurais dû rappeler que ce programme est un aboutissement, mais également une étape puisque la vocation de ce partenariat doit encore s'intensifier et s'élargir. Le point que vous mentionnez est ce qui va venir prochainement puisque la mise en œuvre de ce double diplôme s'accompagne de la mise en place de séminaires doctoraux entre Sciences Po et King's College London. L'école doctorale n'a pas été oubliée, mais nous procédons de manière progressive. L'intention d'intensifier et d'élargir est toujours là.

Vincent MARTIGNY

Vous disiez qu'il existe une différence applicable entre les étudiants non britanniques européens et les autres. Le document indique à la fin que cette distinction restera en place tant que la Grande-Bretagne n'aura pas quitté l'Union européenne. Cela m'interpelle : si la Grande-Bretagne quitte effectivement l'Union européenne dans les prochaines années, cela signifie-t-il que Sciences Po devra renégocier la plupart de ses partenariats avec les universités britanniques ? Nous pouvons imaginer que cela changera totalement les conditions : par exemple, passer de 10 000 à 15 000 £ peut changer l'intérêt pour un étudiant, mais également pour nous.

Aurélien KREJBICH

Je parle sous le contrôle du directeur, mais d'après les informations dont nous disposons aujourd'hui, les droits d'établissement de nos partenaires britanniques reposent sur une politique de droits. Nous avons actuellement un horizon fixé. Au-delà, la position qui sera appliquée par les universités partenaires en termes de droits de scolarité dépend de négociations qui dépassent l'établissement.

S'agissant de nos partenariats, techniquement, l'impact est extrêmement modeste puisqu'il existe un principe important dans la coopération, celui de la souveraineté. Dès lors qu'un établissement comme Sciences Po décide d'engager des coopérations avec des établissements britanniques, cela se fait selon le principe que chaque institution applique sa politique de droits. Selon la solution qui sera trouvée, l'impact technique sur la coopération est mince puisque cela relève du champ de compétences de King's College London. S'agissant du programme d'affaires internationales, je rappelle qu'en termes de demandes – et Vanessa me corrigera –, l'exposition internationale est extrêmement importante et il y a de très nombreuses candidatures sur ces programmes de coopération. Je prends l'exemple de notre partenariat avec la London School of Economics où les élèves qui se présentent à l'entrée du programme ont une nationalité en dehors de l'Union européenne.

Frédéric MION

Pour les universités britanniques, la question dépasse très largement le cadre de Sciences Po. C'est en effet une question centrale pour elles que de savoir dans quelles conditions elles pourront continuer à accéder au vivier d'excellents étudiants continentaux. Dès le lendemain du vote sur le Brexit, beaucoup de nos partenaires universitaires nous ont écrit pour nous dire leur attachement à toutes les formes de coopération universitaire et à leur inscription dans un paysage européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont ils ne souhaitent pas se voir exclus du fait de cette décision. Pour le moment, il est trop tôt pour dire de quelle manière, dans la foulée d'une négociation sur le Brexit qui ne s'est pas encore déroulée à Bruxelles, les universités britanniques pourront absorber ce choc. Pour les élèves qui s'engagent maintenant dans le dispositif de double diplôme, en tout cas, il n'y a pas d'incertitude sur le niveau des droits auquel ils seront assujettis en arrivant à King's College London dans un an.

Bérénice BERNARD

Une remarque générale à l'adresse de l'administration de Sciences Po. Nous avons fait le constat, dans les campus délocalisés, mais aussi dans le campus de Paris, qu'il existe un réel manque d'information à propos de ces doubles diplômes. Nous voulions savoir si Sciences Po pouvait mettre en place une nouvelle infographie, par exemple, pour présenter les doubles diplômes, et aussi envoyer plus régulièrement les représentants des écoles dans les campus délocalisés.

Cornelia WOLL

Il y a deux demandes dans votre demande. La première concerne l'information sur les doubles diplômes. Grâce à la direction des affaires internationales, nous en avons beaucoup. Il est effectivement très important de recenser en un même lieu les doubles diplômes à l'international, mais aussi en France. S'agissant de l'information des étudiants dans nos campus en région, cela concerne autant le choix des écoles que le choix des masters au sein de ces écoles. Nous avons déjà discuté avec vous de ce sujet. Et la doyenne du Collège universitaire, Bénédicte DURAND, s'est engagée à faire revivre et organiser un *Master Tour*, en tout cas une communication plus fluide pour les choix de masters, à partir de cette année universitaire.

c) Vote

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour vos interventions. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais mettre aux voix le projet de résolution. Il a été examiné par le CVEF, sans être soumis à son vote, puisque la ratification de ces accords est une compétence propre de notre Conseil. L'accord ratifié vous a été transmis dans le dossier. Le projet de résolution est le suivant : le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris ratifie l'accord de double diplôme avec King's College London.

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 28 pour.

Le projet de création du double diplôme avec King's College London est adopté à l'unanimité.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 27 JUIN ET 11 JUILLET 2016

Nicolas METZGER

Nous passons à l'adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 27 juin et du 11 juillet 2016. Je précise simplement, avant leur adoption, qu'il subsiste encore un certain nombre de coquilles ou d'erreurs de rédaction dans ces procès-verbaux. Nous allons donc les adopter sous réserve de modifications formelles. Ainsi, vous pouvez transmettre toutes vos demandes à Mme GASMI afin que vos corrections soient prises en compte.

Je mets aux voix ces deux procès-verbaux simultanément, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, cela nous permettra de gagner un peu de temps.

Les procès-verbaux provisoires des séances du 27 juin et du 11 juillet sont adoptés à l'unanimité, sous réserve de modifications formelles.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas METZGER

Nous en venons à présent au traditionnel échange d'informations sur des questions diverses. J'ouvre le bal avec une première information. Le point 6 du II de l'article 28 du règlement intérieur du 15 février 2016 prévoit que « *les bureaux des conseils de l'Institut veillent à ce que les membres élus des conseils, chacun en ce qui les concerne, puissent communiquer avec les membres du collège dans lequel ils ont été élus* ». Avec le bureau du CVEF et la Secrétaire générale Charline Avenel, nous avons réfléchi à la mise en place de ce dispositif de communication prévu par nos statuts. Je vous résume brièvement le système vers lequel nous avons convergé.

Le point de départ de notre réflexion est d'éviter de donner à chaque membre élu la possibilité de *spammer* l'ensemble des membres de son collège : la multiplication des communications fatiguerait autant les électeurs que les membres élus. Par conséquent, nous avons réfléchi à la mise en place d'une forme de régulation, en limitant la fréquence d'envoi d'emails à une fois par mois. Chaque membre du bureau aurait ainsi la responsabilité de transmettre, via une adresse fonctionnelle, une communication regroupant les différentes contributions des membres élus de son propre collège. Par exemple, le vice-président étudiant collecterait les communications de chaque liste étudiante siégeant au Conseil et enverrait la communication à l'ensemble des étudiants, à mi-chemin entre deux séances du Conseil. Il n'est évidemment pas question d'opérer un contrôle politique du contenu des communications, et ces communications n'auraient pas non plus vocation à être des résumés de nos débats : vous pouvez communiquer sur ce qui vous intéresse ! Il s'agirait simplement de résumer et de fusionner toutes les communications afin de n'envoyer qu'un seul mail pour éviter de saturer les boîtes mail des destinataires.

En ce qui concerne les destinataires, je vous propose de fusionner un certain nombre de catégories par rapport aux collèges électoraux prévus dans les statuts. Il n'y aurait plus de distinction entre collège C1 et C2 pour les chargés d'enseignement vacataires, de même nous ne ferions pas de distinction au sein des enseignants permanents entre professeurs des universités et maîtres de conférences. Il y aurait donc quatre communications pour les quatre grands collèges, avec une spécificité pour les doctorants puisque M. CLOUET se chargera de son propre collège, même s'il n'est pas membre du bureau. Enfin, pour ceux qui s'inquièteraient de l'exhaustivité des *mailing-list*, deux contrôles seraient opérés : d'une part, un contrôle informatique pour vérifier que les listes sont correctes ; d'autre part, un contrôle administratif réalisé tous les six mois par les responsables en charge des différents collèges au sein de l'administration. Le principe de cette communication régulée vous convient-il ? Il s'agit vraiment de ne pas saturer les boîtes mail des destinataires et d'envoyer des communications regroupées.

Jeanne LAZARUS

Je suis un peu gênée par la distinction entre collèges. Je comprends très bien que chaque collègue discute avec ses élus. Mais il me semblerait plus intéressant que les électeurs disposent d'information sur l'avis des autres collègues. Cela permettrait une vision d'ensemble sur les sujets qui font débat. En gardant ce système où chaque élu communique avec son collègue, ne serait-il pas possible d'avoir une communication unique pour l'ensemble des élus ? Je soumets cette proposition à la discussion.

Vincent MARTIGNY

J'ajoute un élément sur la question de la communication. Peut-être pourrions-nous, dans une première partie de cette communication, ajouter une explication des grandes décisions prises par ce Conseil. Les gens peuvent consulter les procès-verbaux, mais ce n'est pas très lisible pour ceux qui ne connaissent pas la teneur de nos débats. En définissant la fréquence des envois, il s'agirait d'expliquer les grandes décisions prises au cours des derniers conseils, de présenter ce qu'elles disent de l'orientation de Sciences Po, en quoi elles sont importantes et en quel sens travaille ce Conseil. Au-delà des communications spécifiques aux membres de chaque collège – je rejoins ton idée de disposer de communication collective pour casser la séparation entre les collèges –, la solution serait peut-être de présenter le Conseil. Outre les différents collèges, ce Conseil parle d'une seule voix quand il prend des décisions à l'unanimité. Il me semblait que cela serait utile pour nos électeurs.

Bérénice BERNARD

Dans la lignée de ce qu'a dit M. MARTIGNY, est-il possible de présenter le Conseil en amont de la mise en place de la plateforme, en envoyant éventuellement un premier mail à tout le monde ?

Nicolas METZGER

Je vais répondre dans l'ordre des remarques. Mme LAZARUS et M. MARTIGNY ont évoqué la segmentation par collège. Cette segmentation est le fruit de la rédaction des statuts. Cela étant, les statuts prévoient que les élus puissent communiquer avec les membres du collège qui les a désignés : cela n'interdit pas, en théorie, de faire une collection de l'ensemble des communications enseignantes, étudiantes et salariés, et de l'envoyer à une *mailing-list* unique. Nous pouvons y réfléchir avec la Secrétaire générale. S'agissant de votre remarque, M. MARTIGNY, sur le fait de tenir les gens informés de ce qui se fait dans les conseils, nous l'avons évoqué et cela sera fait systématiquement. Il reste à mettre cela en forme, mais il s'agirait en effet de mentionner les dernières décisions adoptées en les explicitant brièvement. Nous pourrions également indiquer l'ordre du jour prévisionnel du Conseil à venir, afin de collecter d'éventuelles remarques. Le contenu sera enrichi en ce sens et votre remarque sera probablement satisfaite. Enfin je pense, comme Mme BERNARD l'a signalé, que le premier envoi, envisageable à la fin de ce mois de septembre, pourrait être une présentation du Conseil et de ses derniers travaux. De toute façon, le système n'est pas encore opérationnel et ne le sera pas avant la fin du mois d'octobre. Aussi, pour nous inscrire dans le calendrier de la rentrée, nous pourrions faire ce premier envoi un peu simplifié, qui ne collecterait pas les contributions de chaque élu mais contiendrait un message de présentation générale.

Hadrien CLOUET

Une question relative aux collèges qui ont des élus dans différents conseils : pourrions-nous envoyer un seul mail mensuel qui récapitulerait ce qui se dit dans les différents organes au lieu d'envoyer un mail propre au Conseil de l'Institut, un mail propre au CVEF et un mail propre au Conseil scientifique ? Trois mails différents, cela fait beaucoup !

Cornelia WOLL

La situation des doctorants est un peu spécifique. La première réponse est qu'il faut communiquer par instance parce que certains sujets sont très divers. Si vous trouvez que, pour les doctorants, il est plus facile de les regrouper, rien ne vous empêche de faire un seul envoi.

Nicolas METZGER

J'ajoute que ces envois distincts sont liés au calendrier propre à chaque conseil : il s'agit d'envoyer le mail entre deux réunions de chaque conseil, afin de recueillir des avis éventuels pour la réunion suivante. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous pouvons passer à un autre sujet, et continuerons avec le bureau à travailler sur cette question de communication dans le sens que vous nous avez indiqué.

Arthur MOINET

Nous avons une question diverse relative à la réforme du Collège universitaire. Comme vous le savez, il sera réformé en septembre prochain. À ce titre, nous sommes très satisfaits d'être associés aux différents groupes de travail mis en place par Bénédicte DURAND. Nous espérons que les nombreuses innovations qui ont déjà pu être avancées lors des précédents groupes pourront être discutées et mises en place. Particulièrement, nous souhaiterions, Monsieur le Directeur, que vous confirmiez formellement devant ce Conseil que les différentes innovations qui seront mises en place par la réforme n'engendreront pas d'augmentation des frais d'inscription ou d'impacts financiers qui seront supportés par les étudiants. Par ailleurs, qu'il n'y aura pas de sélection supplémentaire instaurée dans les différents masters à l'avenir en fonction des spécialités choisies par les étudiants.

Frédéric MION

Il n'est pas question d'une réforme qui aurait un impact direct sur les droits d'inscription qu'acquittent nos étudiants. En la matière, j'entends vous rassurer totalement, de même que sur le second point que vous évoquez. Il n'est pas question, dans la réforme du Collège universitaire, d'introduire de modalités de sélection à l'entrée en master à Sciences Po pour les élèves qui ont obtenu le Bachelor de Sciences Po. Rien ne changera par rapport à la situation actuelle.

Cornelia WOLL

Un complément pour vous rassurer : le Collège universitaire ne sera pas réformé en septembre 2017, mais à partir de septembre 2017, avec des chantiers plus ou moins longs pour les deuxième et troisième années. Cela s'étale dans le temps. Vous avez eu connaissance du début de la réflexion qui a eu lieu au cours de l'année universitaire 2015-2016. L'année 2016-2017 sera consacrée à des précisions et mises en œuvre. Vous avez déjà eu l'occasion de parler avec Bénédicte DURAND et d'être associés à différentes étapes. Et vous avez la possibilité, au sein des instances, de suivre le sujet puisque nous aurons l'occasion d'échanger sur chacun des chantiers. Par ailleurs, Bénédicte DURAND s'est déjà engagée à revenir devant le CVEF, puis devant le Conseil de l'Institut.

Vincent MARTIGNY

Serait-il possible d'avoir au cours de l'année un point sur les étudiants en échange ? Nous nous sommes souvent posé cette question, c'est-à-dire informer le Conseil sur le nombre d'universités avec lesquelles nous avons des partenariats et des échanges ou sur la sélection des étudiants. Ceux qui ont ces étudiants dans leur cours, comme c'est mon cas, voient des niveaux relativement inégaux. Se pose la question de la maîtrise de la langue française et parfois anglaise. Il serait utile d'avoir un point pour voir où en est Sciences Po avec cette politique de partenariat.

Frédéric MION

Cela me semble une excellente suggestion. Nous pourrions traiter de ce point de manière approfondie lors d'un prochain Conseil. Nous verrons s'il est possible de le faire avant la fin de l'année civile. Si l'agenda était trop chargé, nous reporterions cela au début de l'année prochaine. Une autre question reste sensible, à savoir la répartition des étudiants en échange sur nos différents campus du Collège universitaire : très naturellement, dès lors qu'une importante partie des effectifs de ce Collège universitaire ne se trouvera plus sur le campus de Paris, il faudra veiller à trouver un équilibre sur ce campus entre les élèves français et les élèves en échange.

Arthur MOINET

Une autre question diverse relative à la réforme du règlement de la vie étudiante qui entre en application à l'occasion de cette rentrée. Nous avons été saisis de nombreuses interrogations des associations et de craintes liées aux délais assez courts pour fournir les justificatifs. La date limite est

fixée à ce jour. Or, de nombreuses associations ont eu des difficultés à rassembler tous les documents. Je profite de la présence de M. ROESSNER pour savoir si une tolérance pourrait éventuellement être appliquée, avec une semaine supplémentaire pour fournir les documents et éviter de mettre la pression aux associations qui sont un peu bousculées par l'application un peu rapide. Par ailleurs, il y a un quiproquo sur la définition des initiatives étudiantes. Certaines personnes ont mal compris de quoi il s'agissait et ce n'est pas clairement précisé dans le règlement. Nous souhaiterions une meilleure définition de ce terme.

Andreas ROESSNER

La première concerne la procédure de reconnaissance des associations : cette année, il y aura en effet de la flexibilité et de la clémence parce que la procédure est nouvelle, à la fois pour les élèves, mais aussi pour les membres de l'administration. La date limite de soumission des documents est aujourd'hui. Il nous faudra du temps pour instruire ces documents et ce délai laisse une marge de manœuvre aux élèves qui souhaitent encore soumettre des documents au cours de la semaine. Nous pouvons même imaginer, si besoin est, de faire une deuxième vague de reconnaissance avec un deuxième passage en CVE si la première vague ne se déroulait pas comme prévu. Il y aura de la souplesse, c'est normal, c'est une année transitoire. Pour les initiatives étudiantes, la communication n'a pour le moment pas été très poussée dans la mesure où il fallait dans un premier temps nous concentrer sur la reconnaissance des associations. Maintenant que la reconnaissance touche à sa fin, nous allons évidemment commencer à communiquer sur les initiatives, à la fois pour expliquer en quoi elles consistent, mais aussi pour expliquer le calendrier. De notre côté, sachez que le calendrier a été déterminé : les projets étudiants seront soumis au vote à la mi-octobre. Nous avons trouvé une solution pour la plateforme en ligne. Tout cela a été réglé au cours des dernières semaines. Une communication est prévue et nous proposons, avec les membres de la DVU, comme nous l'avons fait pour la reconnaissance, des sessions d'information pour les élèves qui souhaiteraient plus de détails et poser des questions, sur le campus parisien et sur les campus en région.

Catherine BLANC

Deux questions : quid des groupes de travail du Conseil et du comité de déontologie ?

Cornelia WOLL

Les groupes de travail sont à l'ordre du jour du prochain CVEF et passeront ensuite devant le Conseil de l'Institut.

Frédéric MION

Le comité de déontologie sera mis en place très prochainement, dès qu'aura été désignée la personnalité qualifiée qui en complète la composition.

Josselin MARC

S'agissant des associations, qu'en est-il de la mise en place de l'information dans les campus délocalisés ? Actuellement il n'y en a pas eu beaucoup. Par ailleurs, je reviens sur la réforme du grand oral. Beaucoup d'étudiants s'inquiètent de devoir revenir à Paris pendant leur stage qui peut se passer à l'étranger pour passer le grand oral. Pouvez-vous nous confirmer que les étudiants qui ne pourraient pas assister au grand oral au mois de mai pourront assister à la séance de rattrapage en septembre ?

Cornelia WOLL

Nous encourageons les élèves qui font un stage en S4 à effectuer le grand oral avant de partir. Il est parfois possible de le faire dans la séance précédente.

Josselin MARC

Ils doivent faire leur compte rendu de stage.

Cornelia WOLL

Cela dépend. Il y a de nombreux cas d'étudiants et ce n'est pas forcément en S4 qu'il faut soutenir le grand oral. C'est une possibilité qui s'applique à certains cas. Une autre solution est d'assister à la

séance de rattrapage qui n'est pas en septembre, mais avant l'été. Si aucune de ces solutions n'est possible, nous allons explorer des modalités électroniques.

Andreas ROESSNER

Pour les associations dans les campus, sachez que ces derniers ont reçu les mêmes informations que le campus parisien, avec les newsletters concernant la mise en place du nouveau règlement de la vie étudiante. Ensuite, vos collègues de l'UNEF en charge des relations avec les campus en région nous ont contactés pour faire remonter des questions auxquelles nous avons répondu par écrit. Si vous en avez d'autres, n'hésitez pas à les transmettre. Nous vous transmettrons par écrit les réponses que vous pourrez diffuser aux élèves. Par ailleurs, les élèves peuvent également nous contacter directement, à la DVU, ce qui n'a pas été le cas pour l'instant. J'en déduis que les questions ne sont pas si nombreuses ou qu'elles sont adressées directement aux directions des campus. Enfin, la session d'information qui a eu lieu la semaine dernière au sujet de la procédure de reconnaissance a été enregistrée et pourra être mise à disposition des élèves sur les campus. Nous ferons de même avec les initiatives étudiantes.

Nicolas METZGER

Il est 10 h 50, je vous propose de lever la séance. Je vous remercie de votre enthousiasme et de vos interventions. Notre prochaine séance aura lieu le mardi 18 octobre 2016 à 9 heures en salle François Goguel. Je vous souhaite une excellente semaine.

Nicolas METZGER lève la séance à 10 h 50.